

ASSEMBLEE GENERALE DU 15 DECEMBRE 2017

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix sept

Et le quinze décembre à neuf heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale de l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque se sont réunis à la mairie d'Espelette sous la présidence de Monsieur Roland HIRIGOYEN, Président de l'EPFL.

Présents :

- Titulaires : MM. HIRIGOYEN, BUSSIRON, POULOU, IRIART, IDIART, GASTAMBIDE, LARRAMENDY, MANDAGARAN, LABORDE-LAVIGNETTE, BERARD, CARPENTIER, DAGORRET, GUILLEMOTONIA, PONS, LAFLAQUIERE, GONZALEZ, JOCOU et MMES DUBARBIER-GOROSTIDI, LEICIAGUECAHAR.
- Suppléants : M. CLAVERIE et MMES LEIZAGOYEN, GALLOIS, BERLAN et PARGADE.

Excusés :

- Titulaires : MM. ITHURRALDE, ARCOUET et MMES MIALOCQ.
- Suppléants : MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, CACHENAUT, CHASSERIAUD et MMES THEBAUD, DUTOYA.

Absent ayant donné procuration :

M. BIDEGARAY a donné procuration à M. HIRIGOYEN.
M. LAFITE a donné pouvoir à M. CLAVERIE.

Présents non votants :

Mr PORTIER – Directeur de l'EPFL Pays Basque,
Mlle GROCCQ – Assistante de l'EPFL Pays Basque,
Mme MONTET – Assistante de l'EPFL Pays Basque,
Mlle CASTERET – Assistante de l'EPFL Pays Basque,
Mr FIEUX - Chargé de mission de l'EPFL Pays Basque,
Mr FAUT - Chargé de mission de l'EPFL Pays Basque,
Mr MAILLEY – Chargé de mission de l'EPFL Pays Basque,
Mr MOCORREA - Chargé de mission de l'EPFL Pays Basque,
Mr DURGUE – Chargé de mission de l'EPFL Pays Basque,
Mlle LARROQUE – Doctorante à l'EPFL Pays Basque et la SAFER AA.

Excusés non votants : MM. SAINT-JEAN, ARRETS et MMES PHILLIPS, IHIDOPE.

M. LAFLAQUIERE a été désigné secrétaire de séance.

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 SEPTEMBRE 2017

Le Procès-verbal du 29 septembre 2017 a été adopté à l'unanimité.

* * * *

2/ VOTE DE LA T.S.E. POUR L'EXERCICE 2018

Le Président expose :

Pour rappel, l'EPFL Pays Basque finance ses dépenses de fonctionnement et d'investissement par trois recettes principales qui sont :

- la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) ;
- Les frais de portages facturés aux collectivités ;
- L'emprunt et l'ingénierie financière.

Pour rappel, par délibération n°1 de notre Assemblée Générale du 11 décembre 2015, il a été convenu, afin de prendre en considération le nouveau cadre fiscal applicable à l'EPFL Pays Basque (assujettissement à la TVA) ainsi que nos nouvelles modalités d'intervention (PPI 2014-2018), de fixer le montant de la TSE pour 2017, à 6.165.240,00 € (population estimée à 308.262 habitants).

Après vérification des données INSEE concernant le recensement de la population de notre territoire, nous constatons que celle-ci est aujourd'hui arrêtée à environ **309.723 habitants**.

La demande croissante d'intervention foncière, le niveau encore élevé des prix du foncier nous obligent à doter notre organisme de ressources suffisantes afin de satisfaire aux besoins de nos membres et adhérents, à vos besoins. Le montant de TSE collectée impactant directement nos capacités d'emprunt, il paraît primordial de maintenir notre financement propre (par la taxe) au niveau de l'effort fiscal théorique susmentionné.

Sur ces bases, le Conseil d'Administration, par délibération n°02 du 10/11/2016, a décidé pour 2018, de porter la TSE au plafond du montant autorisé par l'Art. 1607 bis du CGI, soit de vous proposer un montant de TSE pour l'exercice 2017 arrêté à **6.194.460,00 €**.

L'Assemblée Générale, conformément aux articles :

- L. 324-4 du Code de l'Urbanisme (modifié par la loi n°2000-1208 du 13 décembre) ;
- 1607 bis du Code Général des Impôts,

est compétente pour arrêter le montant de TSE,

M. HIRIGOYEN commente le rapport.

Monsieur le Président propose de :

- maintenir la Taxe Spéciale d'Équipement ;
- décider pour 2018 de porter le produit de T.S.E. attendu à **6.194.460,00 €**.

L'ASSEMBLEE GENERALE DELIBERE et DECIDE de :

- **Maintenir la Taxe Spéciale d'Equipement ;**
- **Percevoir pour 2018 un produit de T.S.E. égal à 6.194.460,00 €.**

* * * *

3/ PRESENTATION DU NOUVEAU SITE DE L'EPFL PAYS BASQUE

M. FIEUX présente le nouveau site internet de l'EPFL Pays Basque en faisant une démonstration des différentes fonctionnalités.

M. PORTIER ajoute que nous allons travailler sur un accès extranet pour les élus et les techniciens des collectivités afin qu'ils puissent retrouver, via le site, tous les documents liés aux dossiers que l'on porte pour leur compte (conventions de portage, factures,...).

M. BUSSIRON demande s'il est possible de contacter les représentants de l'EPFL Pays Basque via le site.

M. PORTIER explique que, pour l'instant, il y a uniquement un trombinoscope avec noms et fonctions, mais que c'est une idée à laquelle l'équipe pourra réfléchir.

* * * *

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE ET PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE,
LA SEANCE EST LEVEE A 10h00**

LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EST PREVUE LE :

VENDREDI 13 JUILLET 2018 à 9h30